

SOCIÉTÉ CANINE TERRITORIALE de NOUVELLE-CALEDONIE

(Affiliée à la S.C.C. reconnue d'utilité publique pour l'amélioration des races de chiens en France)



Lieu : CLUB CANIN DE DUMBEA (face au Parc Fayard)

Samedi 9 septembre 2023 : Séance de confirmation seule

Dimanche 10 septembre 2023 : Concours de beauté et confirmation

Demande d'engagement à renvoyer à : caninecaledonie@gmail.com

ou c/o Mme Sylvie MROZ BP 2249 PDF 98874 Mont Dore

Attribution du
CACs/CACs-J/CACs-V

CLOTURE des engagements : 04 août 2023

ENTRÉE de 6h30 à 8h / SORTIE autorisée à partir de 15h

SPÉCIALES DE RACE

ROTTWEILER
WELSH CORGIS

DÉBUT à 8h

Identification (puce ou tatouage) : N° LOF :

Nom complet du chien (avec affixe) :

Nom d'usage : Race :

Né(e) le :/...../..... Sexe : Mâle Femelle

Propriétaire : M. Mme.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

IMPORTANT

- L'exposition (avec ou sans confirmation) : Vous mettez le chien en compétition avec d'autres chiens d'abord de sa race, puis contre les autres races. Il y a délivrance d'un document de jugement (appelé « slip ») sur lequel sont inscrits les commentaires du juge, son classement et éventuellement un prix. Le juge en profite pour remplir vos documents de confirmation.

PRENEZ CONNAISSANCE DU DEROULEMENT D'UNE EXPOSITION (cf schéma plus bas)

- La confirmation seule : Le juge ne donne pas ses appréciations sur le chien. Il vous dit si le chien est confirmable et dans l'affirmative, il signe les documents de sa confirmation.

AU CHOIX :

: **Participer à l'Exposition le 10/09/2023**

Il faut inscrire votre chien dans une catégorie (selon son âge au jour de l'exposition) :

Vétéran : à partir de 8 ans

Champion : voir conditions

Ouverte : > 15 mois

Intermédiaire : 15 à 24 mois

Travail : > 15 mois (conditions)

Jeune : de 9 à 18 mois

Puppy : de 6 à 9 mois

Baby : * (4 à 6 mois) *(gratuit)

Confirmation demandée :

Classes couples, paires, affixe, reproducteurs, : inscription le Jour J

: **Faire uniquement confirmer son chien le 09/09**

Élection du Meilleur chien de l'exposition

TOUTES RACES CONFONDUES

pour les classes Baby/Puppy

BEST IN SHOW « PUPPY »

pour les autres à partir de la classe Jeune

BEST IN SHOW

TARIFS

(Identiques pour exposition ou confirmation seule)

Adhérent SCTNC / Non-adhérent SCTNC

5.000 CFP / 12.000 CFP

Chien(s) supplémentaire(s) : 2.500 CFP / chien*

* tarif dégressif uniquement pour les adhérents SCTNC

SOCIETE CANINE TERRITORIALE de NOUVELLE-CALEDONIE

(Affiliée à la S.C.C. reconnue d'utilité publique pour l'amélioration des races de chiens en France)



Lieu : CLUB CANIN DE DUMBEA (face au Parc Fayard)

Samedi 9 septembre 2023 : Séance de confirmation seule

Dimanche 10 septembre 2023 : Concours de beauté et confirmation

Demande d'engagement à renvoyer à : caninecaledonie@gmail.com
ou c/o Mme Sylvie MROZ BP 2249 PDF 98874 Mont Dore



CLOTURE des engagements : 04 août 2023

DOCUMENTS

Joindre à votre feuille d'inscription :

- . Copie du certificat de naissance ou pedigree (si le chien est LOF)
- . Copie du contrat d'engagement DAVAR (ci-joint)
- . Règlement (virement, espèces ou chèque à l'ordre de la **Société Canine Territoriale de Nouvelle-Calédonie**)
- . (Copie des justificatifs pour l'engagement en classe Champion et Travail)
 - classe champion : photocopie de la lettre d'homologation
 - classe travail : photocopie de l'Attestation Classe Travail de la Société Centrale Canine (nous contacter)

A prendre le jour de l'exposition

Attention : votre chien doit être tatoué (ou puce électronique) très lisiblement et vous devez le présenter avec :

- . **Carnet de vaccinations** (à jour)
- . **Fiche de tatouage ou carte d'identification** (document du GTV ou ICAD à demander à votre vétérinaire)
- . **Contrat d'engagement pour la participation de carnivores domestiques à une manifestation publique** (document DAVAR à remplir et faire signer par votre vétérinaire)
- . **Certificat de naissance ou pedigree** (si le chien est LOF)

Le formulaire de confirmation est disponible ci-dessous ou sur notre site internet.

<http://www.caninenc.com>

Les concurrents et les chiens absents lors de la remise de leurs prix ne pourront prétendre aux récompenses et titres.
Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

ENTREE INTERDITE AUX CHIENS NON INSCRITS A L'EXPOSITION

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et des expositions suivantes.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

J'autorise la SCTNC à diffuser les images de l'évènement où je pourrais être présent et à ce que mes coordonnées apparaissent dans le catalogue de l'exposition.

Fait à, le

Signature du propriétaire

**CONTRAT D'ENGAGEMENT ANNUEL POUR LA PARTICIPATION
DE CARNIVORES DOMESTIQUES A UNE MANIFESTATION PUBLIQUE**

(Délibération n°315 du 22 juillet 1992)

ANNEE 20....

Engagement de l'éleveur / propriétaire de carnivores domestiques

Je soussigné,

propriétaire de l'élevage et/ou de carnivores domestiques :

Sis à

ESPECE	RACE	NOM	IDENTIFICATION

Si cet engagement concerne plus de 5 animaux, merci d'utiliser l'annexe pour en faire le listing

m'engage, concernant les animaux désignés ci-dessus et/ou listés en annexe à :

- informer le vétérinaire de mon élevage de la participation de mes animaux à toute manifestation publique durant l'année en cours ;
- préciser le listing des animaux présentés à mon vétérinaire dans un délai minimum d'un mois avant chaque manifestation ;
- ne présenter lors des manifestations publiques que des animaux visiblement en bonne santé et visiblement indemnes de parasites externes ;
- réaliser un traitement anti-parasitaire externe avec un insecticide et acaricide avant chaque manifestation ;
- m'assurer que les animaux présentés sont à jour de leur vaccination contre CHPPi-L (chien*), panleucopénie féline et coryza (chat*) ;
- assurer la transmission du présent engagement au SIVAP (davar.sivap-sa@gouv.nc) au plus tard 15 jours avant la manifestation.

* Rayer la mention inutile

NB : en cas de primo vaccination en cours à la date de manifestation, la première injection doit dater de plus de 15j et moins d'un mois

Engagement du vétérinaire

Je soussigné, Dr

Atteste assurer un suivi régulier des animaux de l'éleveur/propriétaire susnommé, depuis le ...

Et m'engage (dès lors que j'aurai été informé de la présentation d'animaux à une manifestation publique) à prendre les dispositions nécessaires pour que chaque animal présenté soit à jour de ses vaccins contre CHPPi-L (chien*), panleucopénie féline, et coryza (chat*).

Date et signature du propriétaire de l'élevage ou gérant :

Date et signature et cachet du vétérinaire :



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION

(Décret n°74-195 du 26 février 1974)

A PRESENTER avec le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., Mme ⁽¹⁾ certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de sa confirmation.

N° ELEVEUR (le cas échéant)
NOM
PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Téléphone fixe
Téléphone portable

Courriel @

(Si renseigné, un message de confirmation vous sera envoyé)

CHIEN

RACE

N° de LOF (*) (* LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS)

NOM du CHIEN

DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle

COULEUR de ROBE

TRANSPONDEUR
ou TATOUAGE

RAPPELS

ATTENTION : Le Pedigree vous sera adressé sous un délai moyen de 6 semaines

Le montant des droits d'inscription **NE DOIT PAS ÊTRE RÉGLÉ EN ESPÈCES**

J'accepte que mes coordonnées soient publiées sur les sites de la Société Centrale Canine

J'accepte d'être contacté par notre partenaire santé Agria Assurance pour animaux

Signature du propriétaire :

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la Société Centrale Canine)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ^{(2) (3)}

Nature du poil

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et le déclare :

APTÉ AJOURNÉ INAPTE Lieu de l'examen

Le / /

En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, motif (à reporter sur le Certificat de Naissance)

Signature de l'expert :

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Pour l'examen de la CONFIRMATION, les formalités à effectuer sont les suivantes :

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Remplir très soigneusement et **signer**, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage ou par transpondeur (puce), le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- Présenter l'animal à un expert de la S.C.C. , lors d'une exposition ou d'une séance de confirmation, avec le présent imprimé, le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION .

Lorsque l'expert a émis un avis d'aptitude à la confirmation du chien, transmettre à la Société Centrale Canine :

- le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
 - l'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE
 - le montant des droits d'inscription (voir NOTA ci-dessous) (**ne pas envoyer d'espèces**).
- En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.
- Le PEDIGREE de votre chien vous sera adressé, par courrier simple, dans un délai moyen de **6 semaines** à compter de la réception par la Société Centrale Canine des éléments mentionnés ci-dessus.
- Dans le cas d'une inscription au titre de l'importation, il vous sera retourné par courrier recommandé selon les mêmes conditions.

B - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR L'EXPERT :

- En cas d'APTITUDE, l'expert remplira et signera le présent formulaire, reportera ces indications dans la case réservée à cet effet sur le CERTIFICAT DE NAISSANCE et remettra les 2 documents au propriétaire.
- En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, l'expert conservera ce formulaire et le retournera à la Société Centrale Canine après l'avoir signé et mentionné les motifs de la "NON CONFIRMATION" .

INFORMATION ADN

Seule l'identification génétique permet de garantir scientifiquement les origines mentionnées sur les documents généalogiques. Pour vous permettre de valoriser votre production et la fiabilité de votre élevage par cette garantie, la SCC vous propose des tests ADN à un tarif avantageux et vous invite à faire identifier génétiquement sans attendre vos reproducteurs et vos produits.

NOTA

LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION (au 01/01/2020)
et d'établissement ou de transformation du pedigree est le suivant :

1 - Inscription au titre de la descendance	27 €
<i>Pour les chiens titulaires d'un CERTIFICAT DE NAISSANCE</i>	
2 - Inscription à titre initial (<i>pour les chiens sans origine connue</i>)	
Races du groupe 6	27 €
<i>(Sauf Basset Hound, Dalmatien, chien de Rhodésie à crête dorsale, chien de rouge du Hanovre et de Bavière, chiens courants d'Europe de l'Est).</i>	
Races à faible effectif	27 €
<i>(Barbet, Cursinu, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul de St Usage).</i>	
Autres races	60 €
3 - Inscription au titre de l'importation	60 €
<i>Pour les chiens en provenance de l'étranger et titulaires d'un pedigree du pays d'origine reconnu par la FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE.</i>	
4 - Inscription au Livre d'Attente	25 €
<i>Pour les chiens sans origine connue avec délivrance d'un certificat au titre de l'apparence (races dont le Livre des Origines Français est fermé)</i>	

REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

(Issu de l'extrait du règlement des expositions de la FCI avec attribution du CACS)

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à **partir de 6h30**. Le contrôle des documents aura lieu de 6h30 à 7h30. L'accès après 8H00 sera refusé. Les jugements commenceront à **8H00**.

Tous les chiens doivent être **tenus en laisse**. Vous devez **porter votre brassard sur vous en permanence**
Si vous devez partir avant l'heure de la fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens.

ELEVEURS - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues, l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, ainsi que sur le parking. Toute vente de chiots est strictement interdite.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire est remplacé par le contrat d'engagement du SIVAP rempli par votre vétérinaire, qui doit être envoyé au SIVAP au plus tard **15 jours** avant la date de l'exposition. Le carnet de vaccination de votre chien à jour devra être en votre possession. Nous avons tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- a) des chiens paraissant malades ou atteints de maladies ;
- b) des chiens aveugles ou estropiés ;
- c) des chiens monorchides, cryptorchides, ou atteints de malformation ;
- e) des chiennes visiblement pleines, en état de lactation, ou accompagnées de leur(s) petit(s) ;
- f) des chiens agressifs.

Cette liste est non-exhaustive.

Cette décision est sans appel et le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure et/ou indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Sont admis à l'exposition tous les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne seront pas admis.

Seront refusés :

- a) **les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.**
- b) les inscriptions « au poteau » le jour de l'exposition, à l'exception des engagements pour la classe dite « lot.... »
- b) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de la société organisatrice.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, il faut remplir une feuille d'engagement pour chaque chien. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

VOUS POUVEZ ENGAGER VOTRE CHIEN DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSES OBLIGATOIRES :

CLASSE JEUNE- Pour tous les chiens âgés de **9 à 18 mois** (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et au CACS Jeune.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de **15 à 24 mois** (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE- Pour les chiens âgés de **15 mois et plus** au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail et la classe Intermédiaire.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens âgés de **8 ans et plus**. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS Vétérans.

CLASSE TRAVAIL- Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition et titulaires d'un carnet de travail mentionnant les récompenses obtenues. Une photocopie de l'Attestation Classe Travail de la Société Centrale Canine (nous contacter) sera jointe à la feuille d'engagement. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Intermédiaire.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSES FACULTATIVES :

CLASSE BABY - Pour tous chiens âgés de **4 à 6 mois**. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant).

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de **6 à 9 mois**. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant).

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel, dans l'une des classes obligatoires.

- Classe des couples : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire.
- Classe des paires : deux chiens de même sexe, de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire.
- Classe d'Affixe : un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.
- Classe de Reproducteurs : un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles)

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;

a) ceux refusés par le contrôle à l'entrée ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) des chiens ayant les oreilles coupées après le 1 juillet 2015.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au **04 août 2023**.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 60 chiens environ.

SORTIE – Les animaux ne sont autorisés à quitter les lieux qu'à partir de 15 heures.

Avant cette heure, aucune récompense ne sera remise.

C.A.C.S. - Le CACS (Certificat d'Aptitude à la Conformité au Standard) ne peut être accordé qu'à un chien classé "1er Excellent" en classe Ouverte, Intermédiaire ou en classe Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2° est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACS Jeune - Certificat d'Aptitude de Conformité au Standard Jeune de la SCC.

CACS Vétérane – Certificat d'Aptitude de Conformité au Standard Vétérane de la SCC

Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1^{er} EXCELLENT » en classe Jeune et Vétérane.

Un CACS-J ou un CACS-V de la SCC ne peut être décerné que si le chien en question a été considéré comme étant de qualité supérieure. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1er EXCELLENT ».

Aucune Réserve CACS-J et CACS-V de la SCC ne peut être octroyée.

Le juge donne le CACS-J et le CACS-V de la SCC selon la qualité des chiens, sans se soucier du fait que ces derniers répondent ou non aux critères d'âge ou d'inscription dans des livres des origines reconnus par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 10.000 CFP qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

COUPE D'OREILLE - Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine

COUPE DE QUEUE - Les Rottweilers nés à compter du 1er mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

Le jugement des chiens acceptés, que la queue soit coupée ou non, doit être alors réalisé sans aucune discrimination et selon le standard reconnu de la race.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou le nez avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne et de la brosse est autorisé. Il est également interdit de laisser le chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Les puces d'identification (standard ISO) et les tatouages sont admis.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quelque exposant que ce soit à l'exposition.

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION (avec dérogation spécifique accordée par la Société Centrale Canine)

1er Groupe - Berger Allemand et Berger de Brie et Bouvier des Flandres	12 mois
Reste du groupe.....	10 mois
2e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues (Allemand, de Bordeaux, du Tibet), Mastiffs, Bullmastiffs, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois.....	12 mois
Reste du groupe.....	10 mois
3e/4e Groupes – Terriers – Teckels	10 mois
5e Groupe - Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita, Esquimau du Groenland	12 mois
Reste du groupe.....	10 mois
6e Groupe – Chiens courants	12 mois
Reste du groupe.....	10 mois
7e Groupe - Chiens d'arrêt	10 mois
8e Groupe – Retrievers.....	12 mois
Reste du groupe.....	10 mois
9e Groupe – Bichons, Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Reste du groupe.....	10 mois
10e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien.....	10 mois
Reste du groupe.....	12 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.